



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Archéologie, valorisation et budget

Question écrite n° 23506

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre de la culture sur la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. En effet cette loi traite notamment des enjeux du patrimoine français et dont la préservation passe notamment par la mise en valeur des biens archéologiques. Or dans le système français, devenu la référence européenne, il y a toutefois des découvertes archéologiques qui ne trouvent leur sens que lorsqu'elles sont soumises à la connaissance du public. Ainsi si les citoyens ne voient pas les découvertes, ils ne peuvent entendre les efforts budgétaires effectués à leur égard. En ce sens, l'information, l'exposition et la médiation sont des actions essentielles. Elles sont également vertueuses dans leur capacité à réunir les citoyens autour de leur histoire, et à renforcer le sentiment d'appartenance commune. Par conséquent, elle l'interroge sur la méthode à employer pour assurer la valorisation et la présentation du patrimoine culturel français au plus grand nombre afin d'augmenter l'acceptabilité des travaux archéologiques.

Texte de la réponse

La montée en puissance de l'archéologie préventive au cours des précédentes décennies s'est accompagnée d'un développement de la valorisation de la recherche archéologique auprès des publics. Cette valorisation est portée sur l'ensemble du territoire par les collectivités territoriales qui disposent d'un service d'archéologie ou d'un outil de valorisation (musée, médiathèque...), ainsi que par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Cette valorisation revêt de multiples formes, les plus classiques étant les expositions temporaires dans des lieux culturels publics ou l'intégration du mobilier issu de fouilles récentes à l'exposition permanente d'un musée ou d'un centre d'interprétation. La valorisation trouve régulièrement sa place dans les 200 musées consacrés à l'archéologie répartis sur l'ensemble du territoire français, mais également dans les centres d'interprétation, les maisons du patrimoine et les médiathèques qui complètent ce réseau. Afin d'accompagner les acteurs territoriaux de l'archéologie et de donner une meilleure visibilité à cette offre riche, le ministère de la culture a mis en place des dispositifs de soutien à ces actions de valorisation, tels que « C'est mon patrimoine ! », « Une école, un chantier » ou encore « La classe, l'œuvre ». Les journées nationales de l'archéologie, qui ont fêté leur 10e édition en 2019, sont également un temps fort de la valorisation de l'archéologie française. Chaque année, lors du troisième week-end de juin, les citoyens sont invités à découvrir les opérations archéologiques en cours, ainsi que l'ensemble des structures qui œuvrent pour l'archéologie sur leur territoire. En 2019, ce sont ainsi 220 000 visiteurs qui ont été accueillis dans les 10 villages de l'archéologie et les 1 600 manifestations proposées par plus de 650 structures ou entités : musées (30 %), sites archéologiques (26 %), monuments (14 %), chantiers archéologiques, centres de recherche et laboratoires (10 %) répartis sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23506

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 2020

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8512

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4061